

222C0759
FR0000032526-FS0228

4 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GUERBET
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} avril 2022, la société La Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mars 2022, le seuil de 5% du capital de la société GUERBET et détenir pour le compte desdits fonds, 599 129 actions GUERBET représentant autant de droits de vote, soit 4,74% du capital et 3,03% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GUERBET sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 12 641 115 actions, représentant 19 749 879 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.